



le magazine d'actualité

SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU VIDOURLE | ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



A LA UNE : Inauguration de la Digue ISP de Lunel par André Vezinhet

N° 20
MARS 2010

www.vidourle.org

ZOOM la haute vallée du Vidourle | DOSSIER le contrat de rivière du SIAV
PLAN VIDOURLE les zones de surverse



Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
Etablissement Public Territorial de Bassin

www.vidourle.org

sommaire

P2 EDITO

P3 ACTUALITES
DU SYNDICAT

Enquête sociologique :
la communication du SIAV
légitimée par les habitants
Exposition itinérante

P4 EVENEMENT

Inauguration digue ISP
de Lunel

P6 PLAN VIDOURLE

Zones de surverse
Conférence de presse,
rentrée 2009/2010

P9 INFOS TRAVAUX

Seuils de la traversée
de Sommières
Des stations d'épuration
en projet
Des travaux forestiers sur
les affluents dès Février 2010

P11 INFOS HAUTE VALLEE

Zoom sur la haute vallée
du Vidourle
Événement : le trail
« Cami del Vidourle »

P12 LE SYNDICAT,
PROCHE DU MILIEU
NATUREL

Dossier : le contrat de rivière
Des espèces invasives autour
du Vidourle

P15 REVUE DE PRESSE

P16 EN SAVOIR PLUS

Editorial

Depuis le dernier numéro, presque un an s'est écoulé... À l'évidence cela ne signifie pas qu'il ne s'est rien passé sur notre bassin du Vidourle, bien au contraire ! 2009 fut, à bien des niveaux, une année charnière, dans l'histoire du Syndicat du Vidourle et le devenir de ses aménagements. J'ose espérer que 2010 sera celle des dénouements heureux par rapport au combat que nous avons mené conjointement et collectivement avec l'ensemble des élus du bassin versant pour que les aménagements prévus, au titre du Plan Vidourle, indissociables les uns des autres, puissent voir le jour : fin des travaux de digues de 1^{er} rang, digues de second rang et bassins de rétention.

Notre bataille pour l'obtention des financements n'est pas terminée, mais je tenais à saluer, une fois de plus, la solidarité émanant des équipes administratives du SIAV, des élus du Gard et de l'Hérault et qui nous a permis d'être entendu par les services de l'Etat.

En effet, le 12 novembre, nous avons reçu la visite sur le terrain d'une nouvelle délégation de l'ICAT (Instance de Conseil et d'Appui Technique), plus haute instance nationale d'expertise technique, dont l'objectif était de valider ou réfuter, la pertinence de la réalisation des digues de second rang et des retenues collinaires.

Concernant les digues de 1^{er} rang, leur validation était assurée, en revanche l'incertitude pesait sur les digues de 2nd rang et surtout sur les bassins de rétention. Tout semble être en très bonne voie pour les digues de second rang, et la réalisation d'un bassin de rétention à Quissac (Garonette). Pour les autres nous attendons le verdict fin Mars, mais notre détermination à les réaliser reste intacte.

Si je me permets d'avancer de telles conclusions c'est en raison d'une réunion organisée le 26 novembre à la préfecture du Gard (préfet coordonnateur de bassin), en présence du Président de l'ICAT qui devant un parterre de maires et d'élus du bassin versant s'est dit « *admiratif devant la qualité du travail déjà réalisé sur le Vidourle* ».

Nous attendons avec impatience le rendu du rapport définitif, qui viendra confirmer pour la 2^{ème} fois depuis 2002 (ICAT en novembre 2006, et ICAT mars 2010), les aménagements entérinés par le plan Bachelot !

Néanmoins nous restons très vigilants et prudents sur le point le plus sensible de nos actions, car bien que la validation technique de la majorité des projets du syndicat du Vidourle par l'ICAT ne fasse pas de doute, il n'en reste pas moins que la question de la participation financière de l'Etat reste entière, et ce, au regard d'un contexte politique enclin aux restrictions budgétaires des collectivités locales.

Il est à noter que Mme la Secrétaire Générale de la préfecture du Gard, lors de l'inauguration de la digue ISP à Lunel, s'est montrée très rassurante quant à la volonté de l'Etat de poursuivre le financement des actions sur le Vidourle.

Si nous n'obtenons pas la somme nécessaire à la réalisation de l'ensemble des aménagements constitutifs du plan Vidourle, force est de constater que nous serions dans l'obligation soit de hiérarchiser nos réalisations, soit de trouver des solutions de financements alternatives, au risque que notre responsabilité soit engagée si nous ne pouvions pas engager des travaux de protection des populations...

Mais nous continuons à avancer en dépit des obstacles que nous rencontrons. Pour preuve, l'année 2010 est déjà marquée par l'inauguration de la digue ISP de Lunel avec le Président André Vezinhet, par le démarrage des travaux d'aménagement des zones de surverse à Gallargues le Montueux, et par la poursuite de la mise en place du contrat de rivière, procédure qui devrait à terme se substituer au plan Vidourle.

Voici donc l'ensemble des informations que je souhaitais vous faire partager et que vous retrouverez tout au long de la lecture de ce nouveau numéro d'actualité du bassin versant du Vidourle.

Claude BARRAL
Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle,
Conseiller Général de l'Hérault et 1^{er} Vice-Président de l'AFEPTB

Enquête sociologique : la communication du SIAV légitimée par les habitants

L'OBJECTIF DE CETTE ÉTUDE MENÉE PAR L'INSTITUT IPSOS, À LA DEMANDE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD (CG30) QUI EN EST LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET EN PARTENARIAT AVEC LE SIAV, ÉTAIT DE MESURER LE NIVEAU DE SENSIBILISATION ET LA CULTURE DU RISQUE « INONDATION ». ELLE S'EST DÉROULÉE DU 23 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2009. AINSI 1353 PERSONNES ONT CONSTITUÉ L'ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE LA POPULATION DU GARD ET DE 24 COMMUNES DE L'HÉRAULT (VIDOURLE).

Cette enquête montre que la population a bien intégré la récurrence du risque d'inondation dans leur commune, ceci s'explique par une amélioration significative du niveau d'information des administrés et la prise de conscience par les habitants de l'importance de l'information pour diminuer le risque inondation.

En effet, les indicateurs témoignent de cette amélioration qui est en partie à attribuer au travail de sensibilisation du SIAV et du CG30 avec leurs opérations sur les consignes à respecter en cas d'inondation et les programmes auprès des scolaires.

Le principal vecteur d'information retenu est pourtant la presse écrite et au niveau du Vidourle, c'est le journal du SIAV qui est en tête de tous les journaux de bassins (23%).

Si le taux d'équipement de protection dans les ménages reste faible (14%), cela s'explique par un sentiment de sécurité en raison de la confiance que portent les habitants à leur commune. En effet, 57% considèrent la commune comme l'acteur principal dans la réduction des inondations. Il convient de rappeler à la population que le risque zéro n'existe pas quelle que soit la qualité des travaux réalisés.

Sur le bassin du Vidourle, les chiffres reflètent nettement la reconnaissance des actions menées pour réduire les risques d'inondation avec les travaux sur les digues cités par 44% des sondés et l'entretien des rivières cité à 60%.

Ainsi les chiffres du Vidourle ne sont pas passés inaperçus et témoignent de l'amélioration de l'information auprès des citoyens.

Quelques chiffres pour le Vidourle :

- 53% jugent le risque d'inondation important.
- 23% citent le journal du SIAV comme vecteur d'information (contre 7 % pour la moyenne des journaux des syndicats de rivière).
- 14% ont un lieu de résidence équipé contre les inondations.
- 89% se sentent en sécurité dans leur résidence lors d'une alerte.

Retrouvez le résultat complet de l'enquête sur le site de l'ORIG du Gard : www.orig.cg-gard.fr (rubrique actualités)
Retrouvez la synthèse de l'étude sur le site du Vidourle : www.vidourle.org

Exposition itinérante Sa trajectoire sur le bassin versant

L'EXPOSITION ITINÉRANTE « LE VIDOURLE EN ACTIONS » QUI EST MISE À DISPOSITION DES COMMUNES DEPUIS 2008 CONTINUE SON PARCOURS POUR LA PRÉVENTION ET LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION DU BASSIN VERSANT.

Cet outil pédagogique réalisé dans le cadre du plan Vidourle par le SIAV a été accueilli à ce jour par 26 communes du bassin versant, comme St Christol, St Clément, Corconne, Moulezan, Cros, St Felix de Pallières, Le Cailar, St-Laurent d'Aigouze et bien d'autres.

Pour l'année 2010, l'exposition prévoit de se déplacer, entre autres, dans les communes de Galargues, Aujargues, Aimargues,

La Grande-Motte et Lecques. Elle s'installe une à deux semaines par commune et dans un lieu fréquenté et connu par les habitants (Mairie ou la salle communale).

Lorsque celle-ci prendra ses quartiers près de chez vous, n'hésitez pas à aller la visiter.



Exposition itinérante au Cailar



Exposition itinérante à Villevieille

Inauguration par les élus de la digue

L'inauguration, marquant la fin des travaux, s'est tenue ce jeudi 28 janvier 2010, en présence d'André Vezinhet, Président du Conseil Général de l'Hérault, député, de Claude Barral, Président du SIAV et des élus du Bassin Versant du Vidourle.

La digue urbaine de Lunel a fait l'objet d'un arrêté préfectoral (22 mai 2007), la définissant comme Intéressant la Sécurité Publique (digue ISP) et faisant apparaître la nécessité de procéder à des travaux sur la digue afin de renforcer la sécurité des personnes. A ce titre, 1,9 km de digues ont été traitées en conséquence depuis janvier 2009.



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après



ISP de Lunel, le 28 janvier 2010

Montant des travaux : **3 946 800 euros TTC**

Montant total de l'opération : **5 382 000 euros TTC** (travaux + acquisitions foncières + études)

Cet ouvrage repose sur 3 techniques principales de protection de digue : gabions, pose de matelas Reno et les enrochements qui exigent une pose minutieuse par des entreprises très qualifiées et fortement équipées.

- **Les gabions** : Boîtes cubiques liées les unes aux autres, composées de grillages métalliques souples et remplies de matériaux minéraux. Cette technique de protection est particulièrement efficace à très long terme pour le contrôle de l'érosion et contre l'action de l'eau.



Gabions

- **Les matelas Réno** : Les talus de la digue déversante ont été renforcés par la pose de matelas, structures métalliques remplies de matériaux minéraux, et liées les unes aux autres. Technique moins épaisse que les gabions, elle permet une meilleure adaptabilité aux caractéristiques du terrain naturel.



Matelas Réno

La zone déversante réalisée dans le cadre des travaux de confortement se situe sur le secteur amont de la digue. C'est l'un des ouvrages les plus importants à l'échelle européenne en matière de matelas Reno et de gabions.

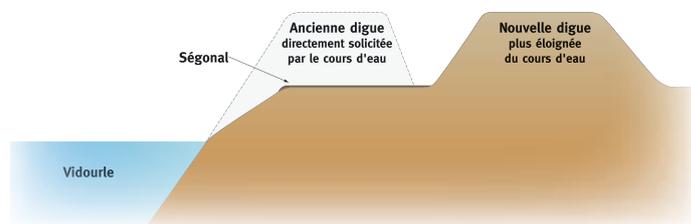
- **Les enrochements** : La technique de protection par enrochement permet de protéger des talus par des blocs minéraux aux caractéristiques bien précises (taille, poids, résistance ...). Ces éléments sont, la plupart du temps, mis en œuvre de manière uniforme sur le talus. C'est une protection minérale qui bénéficie d'une forte pérennité, cette technique a également l'avantage de nécessiter peu d'entretien. Ces enrochements peuvent être bétonnés dans certaines conditions d'utilisation.



Protection par enrochement

Par ailleurs, on observe sur la digue, d'autres types d'aménagement :

- **Recul de l'ouvrage** : Par le biais d'acquisitions foncières, il a été possible de déplacer la digue sur la quasi-totalité du linéaire et elle a pu être reculée d'une vingtaine de mètres.
 - Démontage de l'ancienne digue
 - Création d'un ségonal (plateforme entre le cours d'eau et la digue)
 - Reconstruction du nouvel ouvrage par une succession de couche de matériaux soigneusement compactés.
 Intérêt : plus la digue est éloignée du cours d'eau moins elle se trouve sollicitée, vulnérable, sensible lors des crues et plus on augmente sa stabilité par rapport à la crue/décruce.



Coupe Schématique du recul de la digue avec ségonal

- **Bras mort** : Aménagement permettant de recréer une zone de frayère à fort potentiel écologique favorisant la reproduction du milieu piscicole.



- **Zone déversante** : Ouvrage de protection des populations, conforté de façon à laisser passer l'eau par un système d'évacuation sans détérioration de l'ouvrage.
- **Station de pompage** : Permettre le ressuyage des plaines agricoles par rapport au fonctionnement du déversoir.

Aménagement des zones de surverse Gallargues - Aimargues - Marsillargues

Suite aux crues dramatiques de 2002, l'étude Villetelle-la-mer avait permis d'identifier sur l'ensemble du bassin versant du Vidourle, les zones de surverse et zones déversantes (points bas des digues de protection) soumises à de forts risques d'érosion des digues et donc de brèches, nécessitant ainsi un confortement.

Les ouvrages de protection, après confortement, vont par leur conception et leur réalisation, résister à un passage d'eau sur leurs points bas (ou déversement).

À l'inverse si on laisse ces ouvrages de protection dans leur état naturel, c'est-à-dire sans établir d'aménagement, les écoulements sur ces points bas des digues vont créer des zones d'érosion localisées avec des risques de brèches certains.

L'aménagement des ouvrages existants consiste à renforcer les points bas afin qu'ils supportent au mieux la surverse en conservant la côte NGF actuelle de la digue en place.

Planning prévisionnel

- **Zones de surverse Gallargues**

Consultation des entreprises : janvier, février, mars 2010
Phase préparatoire chantier : avril, mai 2010
Durée et démarrage des travaux : 1 an à compter de mai 2010

- **Zones de surverse Aimargues**

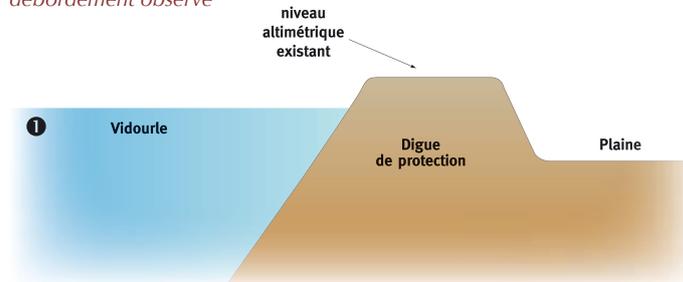
Lancement des consultations des entreprises en 2011 sous réserve de l'obtention des subventions de l'Etat.

- **Zones de surverse Marsillargues**

Lancement des consultations des entreprises en 2012 sous réserve de l'obtention des subventions de l'Etat.

I- Exemple de création de brèche par surverse non protégée

1/ Début d'inondation, maintenue dans le lit mineur du Vidourle, aucun débordement observé



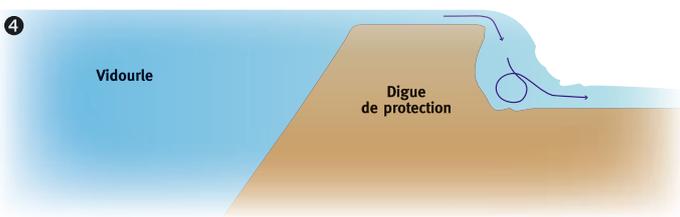
2/ Inondation supérieure à la capacité du lit mineur



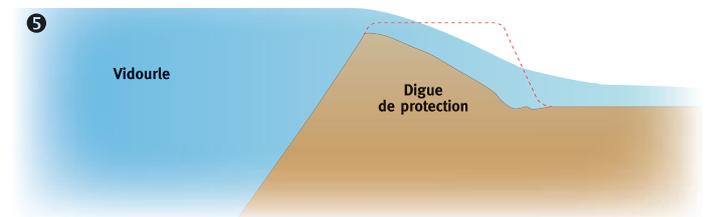
a- début du dépassement de la capacité du lit mineur
début du déversement



b- prolongement inondation maintien du déversement, érosion de pied de digue



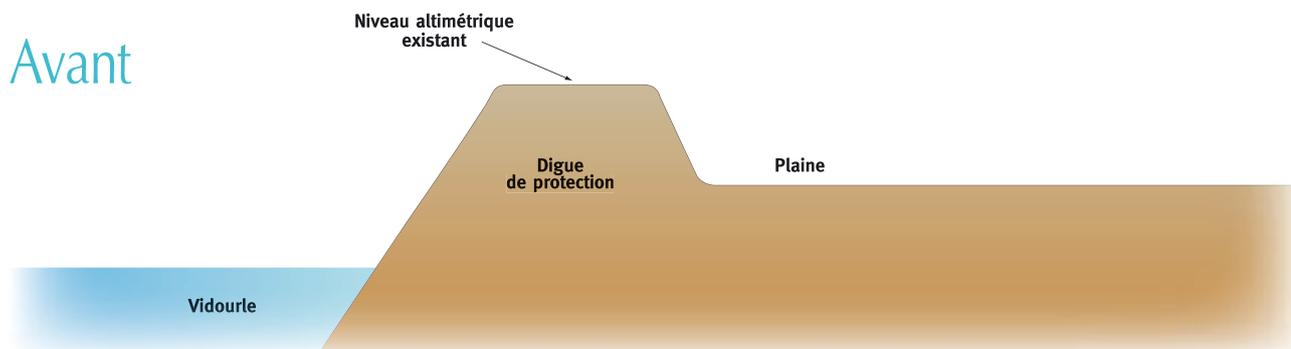
c- poursuite inondation, le déversement continue avec un début de destruction importante du corps de digue par érosion régressive du talus aval.



d- inondation à son maximum, création de brèche avec évolution de l'érosion et une rupture d'ouvrage. Le débit est incontrôlé avec une propagation latérale des écoulements dans la plaine.

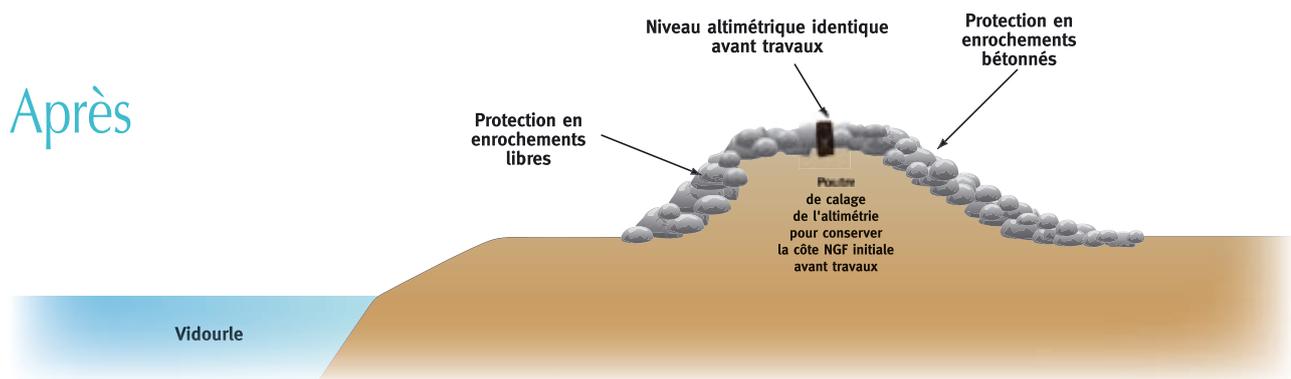
II- Un exemple des techniques possibles de confortement pour résister à la surverse

Avant



Coupe initiale de la digue avant travaux de confortement

Après



Coupe de la digue après travaux de confortement

Le Point de vue de Marsillargues

Entretien avec Bernadette Vignon, Maire de Marsillargues.

Quelle est votre opinion au sujet des zones de surverse ?



Tout d'abord je tiens à réaffirmer auprès du syndicat du Vidourle tout mon soutien et toute ma confiance sur les travaux et les aménagements qu'il conduit avec efficacité grâce à son expérience.

Ensuite, après la réunion qui s'est tenue au mois de Décembre à la préfecture du Gard, nous avons obtenu la garantie du préfet que les digues de second rang se feront en

même temps que la digue déversante. C'est pourquoi me voilà rassurée et sereine vis-à-vis de tous les habitants de ma commune, au sujet des travaux qui vont démarrer sur la commune de Marsillargues d'ici 2012.

Quelles sont vos possibles craintes à venir ?

Le Vidourle fait partie intégrante de notre quotidien, on vit avec, mais nous ne le craignons pas. Cependant, je tiens à rester et ce au nom de toute ma commune, préoccupée et vigilante pour ne pas revivre les événements de Septembre 2002. C'est pourquoi en tant que membre du comité syndical et membre du bureau, je me suis engagée activement auprès du Syndicat du Vidourle pour que Marsillargues soit un acteur essentiel des aménagements réalisés sur l'ensemble du Bassin Versant.

En revanche, ma plus grande inquiétude se situe sur la question du désengagement de l'Etat car les travaux de lutte contre les inondations doivent être réalisés, nous n'avons pas le choix et si l'Etat s'efface, j'ai bien peur que ce ne soit une fois de plus le contribuable local qui soit taxé.

Conférence de presse

Rentrée 2009 / 2010

LES ÉLUS DU BASSIN VERSANT FONT LE POINT SUR LE PLAN VIDOURLE

Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) a organisé une conférence de presse sur l'avancement des travaux du Plan Vidourle, le mardi 20 octobre 2009 à Marsillargues.

Étaient présents les maires de : Marsillargues, Aimargues, Quissac, Le Cailar et de nombreux élus du bassin versant, qui souhaitaient une fois de plus mettre l'accent sur l'urgence du financement pour réaliser la totalité des aménagements prévus par le plan Vidourle.



Après la réunion du comité syndical, le Président du SIAV, Claude Barral et les élus héraultais et gardois, membres du comité syndical, ont répondu aux questions de la presse et des habitants du bassin versant du Vidourle :

Où en est la réalisation du plan global d'aménagement du Vidourle ? Quels sont les projets de l'année 2010 ? Quels travaux ont démarrés ? Quels aménagements sont en phase de finalisation ? Quels sont les projets qui rencontrent des difficultés ?

Face à un contexte financier et économique difficile, le syndicat du Vidourle redouble d'efforts pour atteindre les objectifs qu'il s'était fixés lors de l'élaboration du plan global d'aménagement du Vidourle, par ailleurs validé à plusieurs reprises et unanimement par les élus et les services de l'Etat.



Le but de cette conférence de presse était de relayer l'information sur les actions menées par le SIAV, et ce malgré les obstacles financiers que le syndicat peut rencontrer.

Cependant, le 12 novembre 2009, les experts de l'ICAT (Instance de Conseil et d'Appui Technique) sont venus sur le terrain pour valider une nouvelle fois, les travaux en projet. Par ailleurs, lors de la réunion du 26 novembre à la préfecture du Gard, le Président de l'ICAT s'est dit « admiratif de la qualité du travail déjà effectué sur le Vidourle », ce qui conforte une fois de plus le syndicat dans les actions qu'il mène.

Les élus du bassin versant du Vidourle attendent donc avec impatience le rapport définitif de l'ICAT qui sera rendu au mois de Mars.

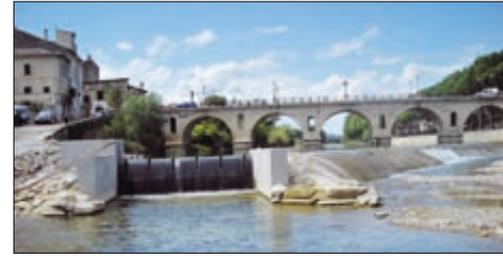
Les chantiers à venir

Aujourd'hui, plus de 90% du budget alloué par l'Etat a été utilisé pour les aménagements du plan Vidourle et 90% des travaux ont été réalisés.

Il reste à financer pour le prochain programme, sous réserve de la validation des experts de l'ICAT :

- La réalisation des digues de second rang pour la ville d'Aimargues, Le Cailar, Gallargues-le-Montueux, Sommières, Lunel et Marsillargues.
- L'aménagement en amont des bassins de rétention pour Le Banassou, Le Criulon et La Garonette.
- Le ressuyage des plaines agricoles prévu à Marsillargues.

Réhabilitation des seuils de la traversée de Sommières



Des travaux de réhabilitation des seuils de la traversée de Sommières ont été engagés par le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) au mois de juillet 2008 et se sont achevés en mai 2009.

Ces aménagements concernaient le seuil du pont Tibère et le seuil de Gravevesse. Ils ont été réalisés simultanément par l'entreprise Razel sous la maîtrise d'ouvrage du SIAV et maîtrise d'œuvre du bureau Stucky.

Sur le seuil du pont Tibère, le projet reposait sur :

- La restauration du bâti des ouvrages et stabilisation du profil en long du Vidourle.
- La réalisation d'aménagements complémentaires (passe à canoës et passe à anguilles),
- La création d'une vanne à clapet en rive droite du seuil Tibère pour améliorer la mobilisation des bancs de graviers.

La vanne à clapet installée en rive droite du seuil Tibère doit s'abaisser automatiquement à la côte 22,11 NGF soit environ **250 m³/s** dans le Vidourle et **2 m à la côte** sachant que le Vidourle déborde dans Sommières à la côte de **2,65 m**.

Sur le seuil de Gravevesse, le projet consistait à :

- Reconstruire la partie centrale de l'ouvrage dans toute la partie éboulée,



- La remise en eau du canal de l'ancien moulin et création d'une passe à poissons rustique,
- Réaliser une échancrure centrale pour permettre le passage des canoës kayak,
- Poser des plaques evergreen pour faciliter la migration des petites anguilles.

Le montant total des travaux est de : **629 634,80 euros TTC**, financés à hauteur de **30%** par l'agence de l'Eau, **28%** par le Conseil Général de l'Hérault, **28 %** par le Conseil Général du Gard/ SMD et **14 %** par la Communauté de Communes du pays de Sommières/ SMD.



Ci-dessus de gauche à droite : Roger Canto, délégué titulaire du comité syndical, élu à la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCP de Sommières), Guy Marotte, maire de Sommières, Guy Daniel délégué titulaire du comité syndical, élu à la CCP de Sommières, Christian Valette, Président de la CCP de Sommières, Vice-président du Conseil Général du Gard, délégué à la prévention des risques naturels et Vice-président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle, Claude Barral, Président du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle, premier Vice-Président de l'association française des EPTB et conseiller général de l'Hérault.

Le nettoyage du Micou



A l'étiage 2009, le SIAV en partenariat avec le SIAVA de Quissac a réalisé des travaux de nettoyage du Micou et du ruisseau de la fontaine sur la commune de Liouc.

Le travail s'est décomposé en 3 opérations :

- 1/ nettoyage forestier par l'Equipe verte,
- 2/ terrassement, dégagement du lit et récupération des pierres issues des murs réalisés par l'entreprise Barral Munoz,
- 3/ reconstitution des murs en pierre réalisée par un chantier d'insertion.

Le montant des travaux de terrassement s'est élevé à 10 000 euros HT et a été financé par le SMD, le SIAVA de Quissac, les conseils généraux du Gard et de l'Hérault.

Des stations d'épuration en projet

Dans le cadre de la préparation du contrat de rivière, de nombreuses communes du bassin versant ont engagé des schémas directeurs d'assainissement pour supprimer les rejets directs d'eaux usées au cours d'eau, limiter l'intrusion d'eau parasite et améliorer voire remplacer leur station d'épuration.

À ce titre, plusieurs nouvelles stations vont voir le jour en 2010 : Saint Jean de Cornies, Saint Sériès, Saturargues ...

Des projets similaires vont bientôt débiter sur les communes de : Cannes et Clairan, Orthoux - Sérignac - Quilhan, Carnas (hameau Bancel), Canaules et Argentières...

Également, de nombreux projets sont encore à l'étude sur le bassin versant (Fontanès, Salinelles, Lauret, Gailhan...).

Toutes ces démarches engagées de façon concertée sur notre territoire devraient favoriser dans de courts délais l'amélioration de la qualité de l'eau et de ses affluents.

Prochainement : Le rendu de l'étude transport solide

Le SIAV, a organisé en collaboration avec le bureau d'études, Champalbert Expertise, une longue série de réunions de concertation à l'échelle du bassin versant : St Hippolyte du Fort, Quissac, Aimargues.

Ces réunions ont permis d'identifier les problèmes d'accumulation des graviers ou d'obstruction du lit par sous secteurs, Haute, Moyenne et Basse Vallée, et alimentent les résultats du terrain avec l'expérience des élus.

Le bureau d'études Champalbert Expertise est en train de procéder à une analyse complète des données et à la demande

des financeurs, réalise un complément technique pour expliciter le rôle des seuils sur la mobilisation des bancs de graviers.

Le montant de l'étude, dite transport solide, s'élève à 64 505 euros HT, elle est financée à 80% par l'Agence de l'eau, l'Etat, la Région et les conseils généraux.

Le rendu définitif est prévu fin février / début mars.

L'ensemble des conclusions de l'étude sera repris dans le contrat de rivière, elles déboucheront sur des fiches actions, préalable nécessaire à la réalisation des travaux.

Des travaux forestiers sur les affluents dès Février 2010



Le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) a passé plusieurs marchés pour la réalisation des travaux de nettoyage et d'entretien des affluents du Vidourle.

Ces travaux vont débiter au mois de février 2010.

L'appel d'offre engagé fin 2009, a permis de sélectionner les entreprises suivantes :

- Lot 1 : la Courme, société Philip frères, montant des travaux 11641,60 € HT
- Lot 2 : le Bay, société SERPE, montant des travaux 33 540 € HT
- Lot 3 : le Brié, société SERPE, montant des travaux 8 160 € HT
- Lot 4 : l'Aygalade, société Philip frères, montant des travaux 11 641,60 € HT
- Lot 5 : la Bénovie, société Ciel vert, montant des travaux 18 670 € HT
- Lot 6 : le Courchamps, société Philip frères, montant des travaux 4 726 € HT

Ces travaux vont permettre de dégager les lits des cours d'eau tout en conservant la biodiversité. **Ils seront achevés au printemps 2010 dans leur totalité, et sont financés à hauteur de 40% par le Feder (Europe), à 30% par l'Agence de l'eau, à 10% par la Région Languedoc-Roussillon, et 20% par les conseils généraux du Gard et de l'Hérault et les communes concernées.**

Les passes à poissons en prévision

Le 17 décembre 2009 à Sommières, le Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) a délibéré en comité syndical pour engager une étude sur la franchissabilité des seuils de la moyenne et basse vallée par les espèces migratrices (alose feinte, anguille).

Le SIAV a réalisé entre 1995 et 2001 plusieurs ouvrages permettant la migration des poissons amphihalins (poissons qui effectuent leur cycle de vie dans deux milieux, l'eau douce et l'eau de mer) et a confié le suivi de ces passes à l'association Migrateurs Rhône Méditerranée.

Les résultats des différentes pêches étant jugés plus que satisfaisants, il a été décidé de poursuivre ces prochaines années les aménagements favorisant la continuité biologique (aménagement permettant la circulation des espèces à l'échelle d'un territoire).

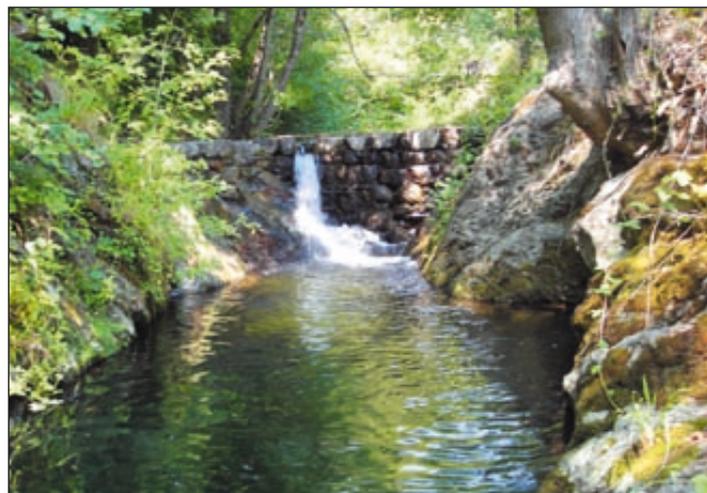
L'étude programmée par le SIAV se décompose en 2 tranches :

- Tranche ferme (de Marsillargues à Villetelle)
- Tranche conditionnelle (de Villetelle à Sommières y compris les ouvrages sur la Bénovie à Boisseron)

Zoom sur la haute vallée

Des terrasses des Cévennes à la résurgence de Sauve

Sur cette partie du bassin versant, le Vidourle et ses affluents traversent successivement des massifs granitiques, des zones schisteuses, puis disparaissent au contact des plateaux calcaires...



Ce petit territoire au relief escarpé et pentu, est colonisé par des grands massifs de châtaigners autrefois exploités. Dans le fond de ces vallées, le Vidourle s'écoule tel un petit torrent cévenol. Les seuils jouent un rôle environnemental prépondérant car ils permettent en été, malgré un débit très faible, de conserver des vasques d'eau limpide dans lesquelles se côtoient les truites et barbeaux méridionaux ainsi que les dernières écrevisses autochtones.

Chaque année, le SIAV, par l'intermédiaire de son équipe verte, réalise sur ces ruisseaux des travaux de gestion de la ripisylve de façon précise et organisée.

Les objectifs sont essentiellement :

- De conserver la diversité existante,
- De limiter l'ensoleillement,
- De préserver ce milieu.

En effet, la haute vallée du Vidourle encore préservée, présente un grand attrait pour le tourisme vert, la promenade et la découverte de paysages resplendissants, reflets des temps anciens.

Le SIAV s'attache à fédérer les communes au sein de ce territoire de la haute vallée et souhaite élaborer, dans son futur contrat de rivière, une vraie politique d'aménagement, de gestion et de préservation de la biodiversité sur l'ensemble de ce secteur.

Qu'est ce qu'un réservoir biologique ?

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2009, a reconnu comme réservoir biologique la haute vallée du Crespenou et celle du Vidourle. Dans le domaine de l'écologie ou biogéographie, la notion de réservoir biologique correspond généralement à cette biodiversité : zones comprenant tous les habitats naturels utiles à l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (reproduction, refuge, croissance, alimentation...). Ces zones jouent des fonctions de « pépinière ».

Source wikipédia.

Événement : le trail « Cami del Vidourle* »

Le 17 octobre 2010 se déroulera à Saint Roman de Codières le premier Trail ou course nature organisé sur le bassin du Vidourle.

L'événement, labellisé par la Fédération française d'Athlétisme, concerne 35 km de course pédestre dans un cadre exclusivement naturel (chemins ou sentiers balisés).

Avis à tous les coureurs le départ se fera à 8h45 sur la place du village de Saint Roman de Codières en direction de la source du Vidourle.

Licence et inscription obligatoires.

*Chemin du Vidourle



Pour toute information complémentaire, contactez Monsieur Boubals, Président du comité des fêtes de Saint Roman de Codières au 06 21 96 52 89.

Dossier : le contrat de Rivière

Explication de ce programme d'actions

En 2010, l'un des projets « phare » du Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle (SIAV) est l'élaboration du contrat de rivière.

Le contrat de rivière correspond à un programme d'actions planifiées et concerté à l'échelle du bassin versant.

Tout au long de l'année 2010, plusieurs thèmes vont être abordés à l'occasion de différentes réunions :

• **La préservation de la ressource en eau :**

Poursuite de la politique de retrait du captage du Vidourle et de sa nappe d'accompagnement.

• **L'amélioration de la qualité de l'eau et diminution des sources de pollution :**

Optimisation des réseaux d'eaux usées et réalisation de nouveaux ouvrages d'épuration.

• **L'amélioration du fonctionnement morpho économique et hydro dynamique du cours d'eau :**

Transports solides, réhabilitation des seuils, restauration des cours d'eau, amélioration de la continuité biologique...

• **Risque inondation :**

Poursuite des aménagements en prenant compte de la biodiversité du territoire.

L'animation de ce contrat et les prises de décision seront confiées au comité de rivière, organisme délibérant.

Celui-ci est composé de 3 collèges dont :

- 31 sièges pour le collège des élus
- 16 sièges pour le collège des usagers
- 7 sièges pour les administrations et les organismes associés.

Les projets portés par le SIAV, les communes ou d'autres communes du bassin versant, seront examinés et débattus au sein du comité de rivière pour déboucher fin 2010 sur les propositions concrètes de fiches actions qui seront défendues en juin 2011 devant le comité de bassin à Lyon.

Les projets retenus pourront être co-financés par l'ensemble des partenaires et ainsi, une politique concertée d'aménagement du territoire pourra être développée par l'ensemble des structures du bassin versant sur une période de 5 ans.

Calendrier de la procédure

19 janvier 2007 :

Lancement de la procédure de contrat de rivière

Printemps 2007 :

Elaboration en interne du dossier d'agrément provisoire

Octobre 2007 :

Réunion à l'agence de bassin pour redéfinir le contenu du dossier de candidature et mise en adéquation avec le SDAGE et la DCE

15 mai 2008 :

Choix du bureau d'étude Ginger pour élaboration du dossier d'agrément et du dossier définitif

09 octobre 2008 :

Présentation du dossier d'agrément devant le comité de bassin et délibération approuvant le dossier de candidature et précisant les orientations du dossier définitif.

16 juillet 2008 :

Lancement ordre de service au bureau d'étude Ginger pour élaboration du dossier définitif du contrat de rivière.



Septembre 2008 :

Rencontre des élus dans les communes pour présenter la procédure et identifier les projets. (les services du syndicat informent les élus et sensibilisent les associations en permanence avant l'élaboration définitive des fiches actions)

23 février 2009 :

Courrier aux services de la DDAF pour proposition de composition du comité de rivière.

25 août 2009 à 14h00 à la DDAF 30 :

Réunion concernant le tableau de définition des orientations.

8 septembre 2009 à 14h30 :

Etat d'avancement du diagnostic et évaluation des présentations, compléments nécessaires.

Octobre 2009 :

Validation par le comité syndical de la composition du futur comité de rivière. Saisine du Préfet sur la composition du comité de rivière et engagement officiel de la procédure du contrat définitif.

La composition des élus du comité rivière

LE COMITÉ RIVIÈRE EST COMPOSÉ DE 3 COLLÈGES :

1) Le collège des élus

Haute Vallée : 4 représentants

- 4 représentants de la communauté de communes Cévennes et Garrigues

Moyenne Vallée : 12 représentants

- 1 représentant du SIAVA de Quissac
- 1 représentant du SIAEP Corconne/Brouzet/Liouc
- 1 représentant de la communauté de communes Coutach/Vidourle
- 1 représentant de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup
- 2 représentants de la communauté de communes du pays de Sommières
- 2 représentants de la communauté de communes du pays de Lunel
- 1 représentant du Syndicat d'irrigation du Nord/Sommiérois
- 1 représentant du SIAEP Garrigues Campagne
- 1 représentant du SCOT Sud Gard
- 1 représentant du Syndicat du Quiquillhan

Basse Vallée : 7 représentants

- 1 représentant de la communauté de communes Petite Camargue
- 1 représentant de la commune de Lunel
- 1 représentant de la commune d'Aimargues
- 1 représentant de la commune de Marsillargues
- 1 représentant du SMBVV
- 1 représentant du Syndicat Mixte Camargue Gardoise
- 1 représentant du Syndicat Mixte de l'Étang de l'Or

Autres collectivités : 6 représentants

- 2 représentants département du Gard
- 2 représentants département de l'Hérault
- 2 représentants du Conseil Régional

2) Le collège des usagers

- Fédération de Pêche du Gard
- Fédération de Pêche de l'Hérault
- Amis et Riverains du Ponant
- COGARD (Environnement Ornithologie du Gard)
- Ligue LR de Canoë kayak
- Conservatoire des espaces naturels du LR
- Fédération départemental des Chasseurs du Gard
- Fédération des chasseurs de l'Hérault
- Sécurité et renaissance Vidourle
- Chambre d'Agriculture du Gard
- Chambre d'Agriculture de l'Hérault
- Que choisir : Union fédérale des consommateurs
- Comité Départemental du Tourisme du Gard
- Comité Départemental du Tourisme de l'Hérault
- Représentants des sinistrés de la basse vallée
- Fédération gardoise des caves particulières
- Société de la Protection de la Nature (SPN)
- ASA Plaine de Marsillargues

3) Le collège des administrations et organismes associés

- DREAL * (nouveau sigle DIREN)
- DRIRE
- MISE 30
- MISE 34
- DDASS 30
- DDASS 34
- ONEMA
- ONCFS
- Agence de l'Eau



Début 2010 :

Organisation du 1^{er} comité de rivière

- validation du diagnostic
- validation des objectifs
- évocation du programme d'actions

Ces validations se feront sur la base du dossier préalable, complété et actualisé par le bureau d'études.

2^e trimestre 2010 :

Organisation de 3 réunions géographiques où seront abordés différents thèmes, organisation de réunions en commission le cas échéant. 2^{ème} réunion du comité de rivière ; validation des objectifs et réflexion sur le programme d'actions

3^{ème} trimestre 2010 :

Validation du programme d'actions et présentation de l'ensemble des fiches actions (comité rivière + comité syndical), saisine du comité de bassin pour validation du contrat début 2011.

1^{er} semestre 2011 : Engagement du contrat.

2011 - 2016 : Engagement des actions du contrat par les collectivités locales et EPCI de la vallée du Vidourle.

2013 - 2016 : Evaluation du rendu et des résultats de la procédure du contrat de rivière.

Des espèces invasives autour du Vidourle

La renouée du Japon



Origine :

Nom scientifique Fallopia japonica,
Plante originaire d'Asie orientale qui fut volontairement
naturalisée en Europe.

Caractéristiques :

- Plante invasive coriace
- Feuilles ovales triangulaires jusqu'à 15 à 20 cm de long
- Tiges creuses et rougeâtres
- Petites fleurs blanches

Lutte :

À l'automne 2010, le SIAV va engager un programme de lutte contre la renouée du Japon présente sur la haute vallée du Vidourle. Les membres du comité syndical ont décidé en 2009 d'élaborer un dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau, de l'Etat, de l'Europe et de la Région et souhaite conduire un chantier expérimental en partenariat avec CEMAGREF dès l'automne 2010 sur le territoire de la haute vallée.

Milieu :

Elle affectionne les zones alluviales et les rives des cours d'eau où l'humidité lui permet une croissance optimale qui se fait au détriment des autres espèces florales mais aussi animales. Espèce colonisatrice, elle possède une grande capacité de régénération et constitue une menace pour la biodiversité de l'écosystème en général.

Le frelon d'Asie

Origine :

Nom scientifique Vespa Velutina.
Espèce originaire d'Asie du Sud-Est, importée accidentel-
lement en France courant 2004.

Caractéristiques :

- Longueur :** 20 à 25 mm pour les ouvrières, jusqu'à 30 pour les reines.
- Couleur :** thorax brun noir velouté, segments abdominaux bruns, seul le 4e segment est jaune orangé, pattes brunes, la tête noire et la face jaune orangé.
- Nid :** jusqu'à 60 cm de hauteur et à la cime des arbres.
- Régime alimentaire :**
Prédateur hors pair pour les abeilles dont il nourrit ses larves.
Peut décimer une ruche entière d'abeilles lors d'une attaque.



Dangerosité :

Aucune agressivité envers l'homme tant qu'il ne se trouve pas à proximité de son nid.
Mais ces piqûres peuvent être graves et douloureuses.
Il ne faut pas procéder à la récupération des nids par ses propres moyens.

Lutte :

Les nids aériens, à détruire, sont visibles dès le printemps. Un premier nid a été récupéré sur la commune de Cros par une entreprise missionnée par la commune. Attention seuls des spécialistes correctement équipés sont à même de procéder aux interventions pour retirer les nids.

Le service du SIAV reste à votre disposition pour plus d'informations et vous invite à signaler la présence de nids de frelons et de renouées du Japon afin que des démarches d'éradication puissent être engagées.

Tél. : 04 66 01 70 20



Revue de presse

Vidourle Mise en sécurité : 100 M€ à trouver d'urgence

Le maire de Lunel appelle à la solidarité pour financer les travaux de sécurisation de la digue de Lunel. Il estime à 100 millions le montant des travaux nécessaires pour sécuriser la digue de Lunel.

Le maire de Lunel, Claude Barral, appelle à la solidarité pour financer les travaux de sécurisation de la digue de Lunel. Il estime à 100 millions le montant des travaux nécessaires pour sécuriser la digue de Lunel.

Plan Vidourle : il va manquer de l'argent

Le plan Vidourle, mis en place en 2003 pour lutter contre les inondations sur l'embranchement du bassin versant du Vidourle, risque de ne pas être financé à 100%.

Le plan Vidourle, mis en place en 2003 pour lutter contre les inondations sur l'embranchement du bassin versant du Vidourle, risque de ne pas être financé à 100%.

Villetelle Des expositions actuelles pour faire revivre le Moulin de Carrières

Le village de Villetelle organise des expositions artistiques pour faire revivre le Moulin de Carrières.

Le village de Villetelle organise des expositions artistiques pour faire revivre le Moulin de Carrières.

Lunel Actualité

Plan Vidourle. Rencontre entre l'Etat et les élus du bassin versant, la semaine dernière, à Nîmes.

Un satisfecit pour le syndicat du Vidourle

Le syndicat du Vidourle a obtenu un satisfecit de la part de l'Etat pour son rôle dans la sécurisation de la digue de Lunel.

Le syndicat du Vidourle a obtenu un satisfecit de la part de l'Etat pour son rôle dans la sécurisation de la digue de Lunel.

Basket. Bon week-end pour le club, avec entre autres, une importante victoire des féminines en pré-régionale.

La coupe sourit aux jeunes

Bon week-end pour le club, avec entre autres, une importante victoire des féminines en pré-régionale.

Saint-Séries La station d'épuration relancée

La station d'épuration de Lunel a été relancée après des travaux de maintenance.

La station d'épuration de Lunel a été relancée après des travaux de maintenance.

2002-2009 : les réalisations et l'avenir du plan Vidourle

90% des travaux de la 1^{re} étape déjà accomplis

Le plan Vidourle, mis en place en 2003, vise à sécuriser la digue de Lunel et à améliorer la gestion des eaux. 90% des travaux de la première étape ont été réalisés.

LUNEL Travaux d'Hercule sur la digue de premier rang

Visite d'un chantier gigantesque de 4,5 M€ à mi-parcours

Claude Barral plaide pour obtenir plus de moyens de l'Etat

Plus de trente élus ont arpenté la digue et le déversoir

Le Courrier des lecteurs

N'HÉSITEZ PAS À NOUS POSER DES QUESTIONS, APPORTER VOS TÉMOIGNAGES, LES RESPONSABLES ET INGÉNIEURS DU SIAV VOUS RÉPONDONT.

LORS DU PROCHAIN JOURNAL, RICHARD LAPIERRE DIRECTEUR ADJOINT ET INGÉNIEUR CHEF DU PLAN VIDOURLE, RÉPONDRA À VOS QUESTIONS TECHNIQUES SUR LES TRAVAUX MENÉS.

Quelle responsabilité repose sur le syndicat du Vidourle et les communes, en cas de non-réalisation des travaux de protection ?

Réponse de Jean-Charles AMAR, Directeur Général des services du SIAV :

Si des enjeux permanents s'imposent à notre structure, c'est-à-dire la protection des populations contre les inondations, compte tenu de la demande des élus et de l'attente des administrés du bassin versant, il n'en demeure pas moins que tout est conditionné d'une part par une hiérarchisation de la création des aménagements, et d'autre part en fonction des financements obtenus. Autrement dit, est-ce que tout ce qui ne sera pas fait pourra être retenu contre nous ?

Il s'agit bien là de la question de la responsabilité juridique des structures comme la nôtre, pressée de réaliser les infrastructures nécessaires à un meilleur niveau de protection des personnes et des biens, demande relayée par ailleurs par les administrations de l'Etat mais dans un contexte de restriction budgétaire tendant plutôt à freiner les cadences initialement envisagées ; ceci également dans un contexte de refonte institutionnelle et d'incertitude quant à l'avenir des structures porteuses.

En somme si manifestement les possibilités budgétaires ralentissent la cadence des travaux, cela contribue-t-il à amplifier la responsabilité juridique du SIAV ?

De récentes décisions des tribunaux administratifs nous conduisent à nous

interroger quant aux risques inhérents à notre mission.

Certaines structures ont même été condamnées sans qu'aucune négligence de leur part ne soit constatée (Symadrem).

Ceci paraît alors invraisemblable d'autant que la peine n'étant pas suspensive, ce syndicat s'est retrouvé dans l'obligation de procéder au paiement d'un préjudice qui lui était reconnu comme imputable.

En résumé, le fait d'intervenir dans une structure appropriée selon les termes de la loi de 1992, (c'est-à-dire dans le cadre d'un bassin versant et dans le sens de l'intérêt général au-delà des périmètres de compétences de la commune et même du département avec ce qu'il est convenu d'appeler un programme de gestion globale unanimement validé par les élus, les collectivités territoriales et les services de l'Etat), et après des années d'incuries peut néanmoins nous être reproché.

En fait le propriétaire d'un ouvrage, c'est-à-dire la commune, est responsable de la bonne tenue de celui-ci en application des dispositions du code civil. Il est responsable de sa sécurité, ce qui passe par un entretien et une inspection réguliers. Sa responsabilité peut donc être engagée en cas de dommage à un tiers consécutif à un dysfonctionnement de l'ouvrage.

Concernant l'entretien des berges, dont la plupart du temps les communes sont propriétaires, le SIAV pour les communes de la basse vallée, objet d'un risque supplémentaire à côté des digues de protection pour lesquelles le préfet intervient dans

le cadre de la police de l'eau, a conclu une convention d'entretien qui précise les modalités permettant inspections, programme d'entretien voire travaux d'aménagements plus lourds... C'est précisément pour ces derniers que le bât blesse ! En effet, ils rassemblent programmes d'interventions lourds et financements importants... Mais parce qu'il ne s'agit pas de zones reconnues comme prioritaires par nos financeurs, comparativement aux digues de premier rang situées aux abords des villages, le SIAV ne parvient pas à obtenir les financements nécessaires de ces zones vulnérables, comme par exemple les berges situées entre le mas du juge et le mas des demoiselles à Marsillargues.

Il est à noter que pour ce secteur, un diagnostic est en cours et permettra d'intégrer ces travaux dans le cadre du plan Vidourle espérant ainsi obtenir des accords de financements pour ce secteur n'intéressant pas la sécurité publique au premier chef.

Ce problème ne manquera pas de se poser également en aval des digues ISP rive gauche à Saint Laurent d'Aigouze. Par ailleurs, le SIAV alors qu'il n'est pas tenu de le faire, a signé des conventions d'entretien et de surveillance avec les communes pour les accompagner dans la nécessité de protéger des berges ou des digues situées sur leur territoire.

En effet, l'irresponsabilité ne serait-elle pas de laisser aux communes cette lourde tâche qui nécessite des moyens techniques, juridiques, financiers alors que dans le même temps, la loi prône la gestion globale concertée ?



DIRECTEUR DE PUBLICATION
Jean-Charles Amar

COMITÉ DE RÉDACTION
Karine Adoul, Christine Chabalié,
Richard Lapière, Serge Rouvière,
Christian Rodier

DIRECTION
Conseil Général de l'Hérault,
Maison des Elus
Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
1000, rue d'Alco
34087 Montpellier Cedex 4
T. 04 67 67 60 46
F. 04 67 67 71 98
E-mail : c.sales@vidourle.org

SIÈGE
Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle
11, rue Court de Gébelin
Imm. le Neuilly • 2° ét.
30000 Nîmes
T. 04 66 01 70 20
F. 04 66 38 37 59
E-mail : c.joujoux@vidourle.org

Conception réalisation
CHIRRIPO
04 67 07 27 70

Contactez-nous

Syndicat
Interdépartemental
d'Aménagement
du Vidourle

Conseil Général
de l'Hérault
Maison des Elus
1000, rue d'Alco
34 087 Montpellier
Cedex 4

www.vidourle.org



**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**
Etablissement Public Territorial de Bassin

Le SIAV y était ... au colloque organisé par l'AFEPTB à Périgueux

Les 5 et 6 novembre 2009, s'est tenu à Périgueux, un colloque organisé par l'association Française des établis-



sements publics territoriaux de bassin (AFEPTB), en collaboration pour cette nouvelle édition, avec l'EPTB Dordogne. La problématique abordée était la suivante : Quel avenir pour la gestion durable des fleuves et rivières de France ?

À l'évidence, la question des inondations fut une nouvelle fois soulevée, et pour animer cette session thématique, l'AFEPTB

a confié la mission à Jean Charles Amar, Directeur du SIAV-EPTB Vidourle.

Une fois de plus, l'exposition itinérante du Vidourle a été mise à la disposition du public et des agents du SIAV, Caroline Salès et Serge Rouvière étaient également présents pour donner des explications et des informations aux participants venus de toute la France.